

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2025

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DES DROITS ET PRESTATIONS POUR LES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 1827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 14

présenté par
M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que cette proposition de loi repose sur une très grande méconnaissance des dispositions actuelles relatives aux droits des personnes en situation de handicap. Au mieux, cette proposition ne crée aucun droit nouveau; au pire, elle opère une réduction des droits existants, de surcroît sur la base d'un principe discriminant en fonction de la nationalité et de la situation professionnelle du bénéficiaire. Ce sont d'ailleurs les raisons pour lesquelles le Collectif handicaps, qui regroupe 54 associations nationales, s'est massivement opposé à cette proposition de loi.